

**BUDGET 2024**

**BUDGET GENERAL**

**BUDGET CCAS**

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>
--

**Sommaire**

- 1-Cadre général du budget de la commune de Tanus
- 2-La section de fonctionnement
  - 2-1-Généralités
  - 2-2-Principales recettes
    - 2-2-1- La fiscalité
    - 2-2-2- Les dotations de l'Etat
    - 2-2-3-Autres dotations
    - 2-2-4-Autres produits
  - 2-3-Principales dépenses
    - 2-3-1- Participations aux organismes de regroupement
    - 2-3-2- Participations transports scolaires
    - 2-3-3-Subventions associations
  - 2-4-Vue d'ensemble des dépenses et recettes de la section
- 3-La section d'investissement
  - 3-1- Généralités
  - 3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement
  - 3-3- Etat de la dette
- 4- Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale
- 5- Présentation agrégée budget principal et budget CCAS
- 6- Effectifs de la collectivité
- 7- Les élus

## 1--Cadre général du budget primitif de la commune de Tanus

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 a été voté le 02 avril 2024.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité : la section de fonctionnement permet la gestion des affaires courantes, la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

## 2-La section de fonctionnement

### 2-1-Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, permettant à la commune d'assurer le quotidien.

### 2-2 Principales recettes

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget 2024 représentent 542 286 €

Les principales recettes du budget sont :

➤ Fiscalité locale (taxes foncières bâti et non bâti)	150 050 €
➤ Impôts et taxes (dotation compensation 3CS, FPIC, Fonds départemental DMTO)	45 400 €
➤ Dotations (dotations Etat, dotation APC, récupération TVA)	153 686 €
➤ Autres produits gestion courante (logements locatifs, accueil familial, toiture photovoltaïques)	51 700 €
➤ Excédent reporté (résultat excédentaire 2023 repris en fonctionnement )	132 950 €

### 2-2-1-La fiscalité

Le montant des bases fiscales ayant été revalorisé par les services fiscaux de 3.8 %, le conseil municipal a décidé que les taux 2024 soient revalorisés afin d'augmenter le produit attendu nécessaire au budget de 0.50 % pour l'année 2024.

Les taux des taxes votés sont donc les suivants :

Taxe foncier bâti	43,54 %
Taxe Foncier Non Bâti	62,367%
Taxe d'habitation	7.43 % ( <i>applicable uniquement sur les résidences secondaires</i> )

Le produit global est de 169 861 €, compensations des exonérations comprises. Les compensations d'exonérations sont versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il met en place.

### 2-2-2- Les Dotations de l'Etat

Les dotations prévisionnelles de l'Etat s'élèvent à 13 350 € dont 50 000 € de dotation forfaitaire, 54 000 € de dotation de solidarité rurale, 5 000 € de dotation de péréquation, 3 200 € de dotation aux élus locaux, 19 586 € de dotation de compensation des exonérations de taxes attribuées aux contribuables par l'Etat. .

### 2-2-3- Autres dotations

La commune perçoit une dotation annuelle de 16 700 € versée par La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. En contrepartie la commune met à disposition de La Poste un local avec toutes les charges y afférant, ainsi qu'un agent communal à temps partiel.

### 2-2-4- Autres Produits

La somme de 51 700 € est le produit de la location de 7 logements communaux, dont 4 destinés à l'accueil familial pour personnes âgées et ou handicapées.

6 700 € correspondent au produit de la location des toitures de la halle Place du Ségala, couverte en panneaux photovoltaïques.

## 2-3- Principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2024 représentent 542 286 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

➤ Charges générales (assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)	195 317 €
➤ Charges de personnel (salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)	140 800 €
Autres charges	122 640 €
➤ (participation frais de fonctionnement des écoles ( RPI Ségaviaur), de la médiathèque cantonale, entretien du bâtiment scolaire Ecole du Viaur ( SIVU ), transports scolaires, indemnités des élus, etc.)	
➤ Charges financières ( intérêts des emprunts)	8 400 €
➤ Autofinancement des investissements	73 359 €

La part destinée à l'autofinancement des dépenses d'investissement est issue de l'excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1. Elle permet de financer les investissements sans systématiquement recourir à l'emprunt.

### 2-3-1-Participations aux organismes de regroupement

Ces dépenses, dont le montant prévisionnel est égal 97 000 €, figurent parmi les autres charges. Il s'agit des participations versées par la commune aux syndicats intercommunaux dont elle est membre :

➤ SIVOM de Pampelonne (Médiathèque cantonale , réseau d'école, château du Vergnet,...)	17 000 €
➤ SRPI Ségaviaur (fonctionnement des écoles de Pampelonne et Tanus)	51 000 €
➤ SIVU Ecole du Viaur (entretien et gestion du bâtiment Ecole du Viaur à Tanus )	9 800 €
➤ Transports scolaires (participation aux transports scolaires des élèves de primaire, secondaires et lycée)	7 200 €

### 2-3-2- Subventions associations

Comme chaque année le conseil municipal vote l'attribution de subventions aux associations de la commune qui en ont fait la demande.

	2023	2024
<b>Comité Foire Ségala</b>	700 €	700 €
<b>Comité Fêtes</b>	700 €	700 €
<b>Debout les yeux – La Crouzié</b>	400 €	600 €
<b>Football Club Tanusien</b>	300 €	300 €
<b>Gym Viaur</b>	150 €	150 €
<b>Sté de Chasse</b>	100 €	100 €
<b>APPMA Carmaux</b>	50€	50 €
<b>Club de l'Amitié</b>	200 €	200 €
<b>Ass. Viaur Cérou</b>	135 €	135 €
<b>ASAD</b>	135 €	135 €
<b>Ass ADMR St Jean de Marcel</b>	135 €	135 €
<b>Tanus Découverte et Loisirs</b>		400 €
<b>Ecole JBC ( classe transplantée ULIS) Sub except</b>		120 €
<b>Total</b>	<b>3 005 €</b>	<b>3 725 €</b>

### 2-4 Vue d'ensemble des principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2024		Recettes 2024	
Charges à caractère général	195 317	Atténuation de charges	2 000
Charges de personnel	140 800	Produits des services	6 500
Autres charges	122 640	Impôts et taxes	45 400
Charges financières	8 400	Fiscalité locales	150 050
Charges exceptionnelles		Participations	153 686
Amortissements et provisions	1 770	Autres produits	51 700
Autofinancement des investissements	173 359	Produits exceptionnels	
		Excédent reporté	132 950
<b>Total</b>	<b>542 286</b>	<b>Total</b>	<b>542 286</b>

### 3 -La section d'investissement

#### 3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe : .

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

#### 3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement ( opérations réelles)

Programme	Dépenses 2024	Recettes 2024
Report N-1		92 000
Excédent fonctionnement reporté		
Autofinancement prévisionnel		73 359
Capital Emprunts	20 850	
FCTVA		14 940
Taxe aménagement		10 000
Amortissements		1 770
Cautions s/loyers	2 500	2 500
PVR		900
Cession immobilisation		
Emprunt relais 2 ans	53 000	
<b>Opérations financières</b>	<b>76 350</b>	<b>195 469</b>
Travaux voirie FAVIL 2024	63 800	14 000
Matériel atelier	1 145	
Elaboration PLU	26 869	
Rénovation énergétique salle communale	7 571	3 000
Aménagement Place du Ségala	27 184	
Terrain multisports		4 700
Aménagement terrasse du Yunnan	12 700	1 250
Vitrine expose Eglise Fournials	1 300	
Terrain extension cimetière Tanus	1 500	
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>142 069</b>	<b>22 950</b>
<b>Total général</b>	<b>218 419</b>	<b>218 419</b>

Les principaux investissements sont :

- Travaux de voirie pour 63 800 € TTC. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35 % par le Département.
- PLU : poursuite de l'élaboration du Plan Communal d'Urbanisme
- Aménagement Place du Ségala : Avant- projet détaillé et recherche de financements en cours.
- Aménagement terrasse du Yunnan (aire du Viaduc du Viaur) Avant- projet détaillé et recherche de financements en cours.
- Achat vitrine d'exposition pour l'Eglise de Fournials
- Achat bande de terrain pour l'extension du cimetière de Tanus

### 3-3- Etat de la dette

Nature Emprunt	Organisme	Année de réalisation	Durée	Capital initial	Capital restant du au 01/01/2024	Annuité	
						Capital	Intérêts
Voies-réseaux	CA	2010	15 ans	27 000	3 947.09	2 225.16	112.28
Accueil familial	CARSAT	2012	20 ans	94 927	37 970.80	4 746.35	/
Accueil familial	CDC PLAÏ	2012	30 ans	47 495	30 016.36	1 185.29	840.46
Accueil familial	CDC PLUS	2012	30 ans	103 139	67 998.70	2 469.25	2 447.95
Achat camion	CA	2020	7 ans	15 000	6 478.63	2 142.80	33.62
Travaux Halle et Eglise Fournials	CA	2020	15 ans	60 000	44 617.34	3 859.17	371.78
Rénovation énergétique salle communale	CA	2023	15 ans	48 000	48 000.00	2 545.05	1 589.77
Terrain multisports	CA	2023	9 ans	17 000	17 000.00	1 676.10	522.45
Prêt relais	CA	2023	2 ans	133 000	53 000.00	53000.00	2 502.68
<b>Total</b>				465 561	309 028.92	73 849.17	8 420.99

Le remboursement de la dette est financé par les recettes de fonctionnement du budget communal, plus précisément le produit des locations de logements communaux permet de couvrir cette dépense.

#### 4- Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale

Le budget prévisionnel du CCAS de Tanus se résume comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Fonctionnement</b>			
	<b>Total</b>		<b>Total</b>
Location immobilières	17 500	Excédent reporté	4 774
Charges de copropriété	2 100	Produits Concessions	
Fêtes et cérémonies	600	Revenus immeubles	19 600
Secours d'urgence	2 000		
Autres secours	1 191		
Subventions autres organismes	983		
<b>TOTAL</b>	<b>24 374</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 374</b>
<b>Investissement</b>			
		001 Excédent reporté	1 321
164 Cautionnements	1 321	164 Cautionnements	1 321
<b>TOTAL</b>	<b>1 321</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 321</b>

Les dépenses et recettes de ce budget concernent essentiellement les logements destinés à l'accueil familial : loyers.

#### 5-Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

Sections	Budget Général	CCAS	Total Cumulé
Investissement <i>(opérations réelles)</i>	218 419	1 321	219 740
Dépenses	218 419	1 321	219 740
Recettes			
Fonctionnement			
Dépenses	542 286	24 374	566 660
Recettes	542 286	24 374	566 660
Total Général			
Dépenses	760 705	25 695	786 400
Total Général			
Recettes	760 705	25 695	786 400

#### 6-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend 5 agents dont 2 agents à temps complet qui se répartissent comme suit :

##### Personnel administratif

- 1 rédacteur (catégorie B) titulaire à temps complet chargé du secrétariat de mairie
- 1 adjoint administratif (catégorie C) contractuel à 15 h / semaine chargé de la gérance de l'Agence Postale Communale

### Personnel technique

- 1 agent de maîtrise (catégorie C) titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique (catégorie C) titulaire à 17.50 h / semaine

Les domaines d'intervention de ces 2 agents sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de certains espaces verts, des cimetières, etc...

- 1 adjoint technique (catégorie C) titulaire à 2 h / semaine chargé de l'entretien des locaux de la mairie

### **7- Les élus**

Le conseil municipal de la commune est composé » de 15 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.